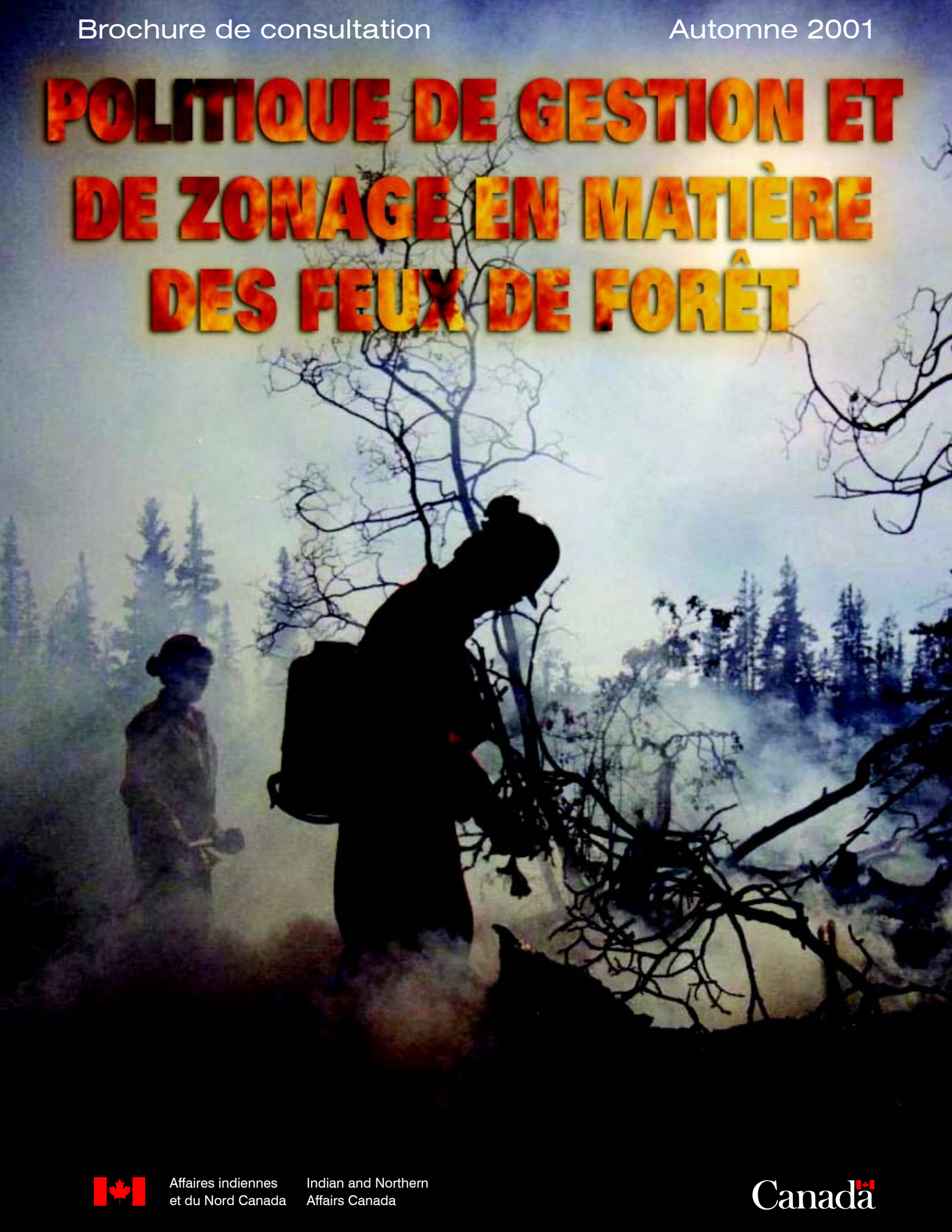


# POLITIQUE DE GESTION ET DE ZONAGE EN MATIÈRE DES FEUX DE FORÊT



# UN ENGAGEMENT ENVERS UNE GESTION RESPONSABLE DES FEUX DE FORÊT AU YUKON

## But de cette brochure

La présente brochure décrit la politique actuelle du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC) pour ce qui est de la gestion des feux de forêt. Le système de zonage actuel guide les décisions concernant les incendies : où les combattre, les laisser suivre et où leur évolution naturelle.

La Direction de la gestion des feux de forêt du MAINC recherche vos commentaires sur le système de zonage actuel et vos recommandations visant à améliorer le mode de gestion des feux de forêt au Yukon.

## L'écologie du feu

Le domaine forestier du Yukon couvre une superficie de 275 000 km<sup>2</sup> de forêts boréales qui obéissent depuis plus de 10 000 années à un processus de régénération naturel où le feu intervient pour une très grande part.

Comme la grande majorité des habitants du Yukon habitent dans des villages, la plus grande partie du domaine forestier peut être considérée comme « sauvage ».

La forêt boréale du Yukon est l'un des écosystèmes forestiers les plus « inflammables » d'Amérique du Nord, et cette inflammabilité ne fait qu'augmenter avec le temps. La forêt boréale a été définie par

les spécialistes de l'écopyrologie comme un écosystème forestier naturel conçu pour brûler. Une proportion de 5 % du nombre total de feux est responsable de plus de 95 % de la superficie brûlée.

Les feux sont conditionnés par l'action conjuguée des matières inflammables (le combustible), du type de terrain en présence (topographie) et des conditions météorologiques. La météo est le facteur le plus aléatoire et le plus difficile à prévoir. Un temps chaud et sec accroît rapidement les probabilités d'incendie et l'intensité du feu.

Dans les forêts du Yukon, le feu est un moyen positif d'aménagement du territoire et des ressources. Pendant des milliers d'années, plusieurs Autochtones locaux ont utilisé le feu comme moyen de gérer leurs terres. Les feux de forêt jouent un rôle essentiel dans la régénération et l'entretien de la forêt et de l'habitat faunique. Ils contribuent à éliminer les arbres morts et l'accumulation de matière organique (feuilles mortes et branchages jonchant le sol), à éclaircir de vieux peuplements forestiers et à permettre l'implantation de nouveaux peuplements. De nombreuses communautés végétales indigènes ne peuvent prendre naissance que dans les zones récemment visitées par le feu. Certaines essences d'arbres, notamment le pin de

Murray, dépendent du feu pour que leurs cônes puissent éclore et libérer les graines qu'ils contiennent. Les feux de forêt peuvent éclaircir un peuplement de forte densité et lui permettre ainsi de recevoir plus de lumière, ce qui favorise la croissance des herbes et des arbrisseaux dont se nourrissent les animaux. Les peuplements forestiers inéquiennes qui sont le résultat des feux de forêt contribuent à supporter les habitats fauniques si essentiels aux activités de chasse et de pêche. Les feux ont également contribué à enrayer des infestations d'insectes dans de nombreuses forêts du Yukon, et à inciter les animaux à fréquenter d'autres endroits en attendant que la végétation repousse.

## Gestion des feux de forêt

L'élimination des feux de forêt dans la forêt boréale du Yukon n'est pas une solution envisageable tant du point de vue écologique qu'économique.

Le MAINC a donc adopté une politique axée sur la gestion des feux de forêt. Cette politique reconnaît le feu comme faisant partie du processus naturel et essentiel à la santé des écosystèmes. Elle concerne les activités qui assurent la protection des citoyens, des biens et des zones forestières affectées négativement par le feu. La gestion des feux de forêt comprend les activités de suppression du feu, les activités de feu dirigé et de gestion du combustible en fonction de certains objectifs d'aménagement du territoire et de la forêt, le tout dans le respect des impératifs environnementaux, sociaux et économiques.

Lorsqu'on établit une stratégie de gestion des incendies, il faut tenir compte des risques et des dangers auxquels d'abord la population, puis les biens sont exposés. Ainsi, les incendies qui posent un danger



Des bombardiers à eau sont utilisés pour arroser le périmètre de l'incendie avec de l'eau additionnée de produits « retardants », afin de stopper la propagation du feu.

important aux communautés et à la vie humaine doivent recevoir une attention immédiate, alors que ceux qui concernent des zones isolées et qui ne posent pas de risques pour les personnes ou les biens font l'objet d'un autre degré de priorité.

## Consultation sur la politique de gestion et de zonage en matière de feux de forêt

La Direction de la gestion des feux de forêt du MAINC s'est engagée à tenir des consultations au sujet de ses politiques de gestion et de zonage en matière de feux de forêt et aimerait avoir la participation des citoyens pour l'élaboration d'une politique de gestion adaptée aux conditions particulières du Yukon.

Le système de zonage actuel comporte certaines lacunes. Les nouvelles valeurs de la vie moderne, les principes écologiques, les contraintes économiques et les ententes de règlement des revendications territoriales des Autochtones : autant de facteurs ayant incité le Ministère à réviser sa politique actuelle. La Direction de la gestion des feux de forêt du MAINC veut doter le Yukon d'une politique de zonage améliorée, qui soit fondée sur la protection des ressources et de la propriété

et tienne compte des besoins particuliers des Autochtones tout en étant gérable dans les limites des ressources disponibles. Le nouveau système de zonage sera flexible et soumis à des révisions périodiques. Il aidera la direction à établir un mode efficace de gestion des feux de forêts qui permet d'assurer la protection des individus, des biens et des ressources prioritaires.

Des réunions et des séances d'information publiques se sont tenues au cours des ans et diverses études ont été effectuées pour définir et évaluer ce que les citoyens tiennent à voir protéger contre les feux de forêt. La Direction de la gestion des feux de forêt du MAINC a pris note des recommandations qui lui ont été faites au sujet de la politique de gestion et de zonage en matière



Des pompiers du Yukon ont sauvé cette maison des flammes, lors de l'incendie de Minto en 1995.

des feux de forêt. Nous nous préparons maintenant à mettre en place un plan de zonage qui soit adapté aux conditions particulières du régime des incendies forestiers du Yukon ainsi qu'aux réalités économiques et démographiques du territoire. Votre participation au processus de consultation aidera le personnel de gestion à établir un plan adapté du point de vue économique et écologique et capable d'assurer la sécurité du public et la protection des communautés et des infrastructures tout en permettant aux forêts de se régénérer naturellement.

L'objet de l'exercice de consultation est d'élaborer une politique de gestion des feux de forêt qui concilie les impératifs de gérance de l'environnement, de protection de la propriété, des infrastructures et des communautés et de sauvegarde des sites culturels et patrimoniaux. La nouvelle politique de zonage en fonction des feux de forêt sera fondée sur le principe voulant que les responsabilités soient partagées avec les Yukonnais qui ont un intérêt foncier. Le nouveau système sera fondé sur des valeurs établies d'un commun accord, sera conforme aux principes de gestion écosystémique et sera dynamique et adapté aux valeurs identifiées au cours du processus de consultation.



La Vergerette du Canada est l'une des premières plantes à apparaître sur les terrains dévastés par un incendie.



## Processus de consultation : Comment participer

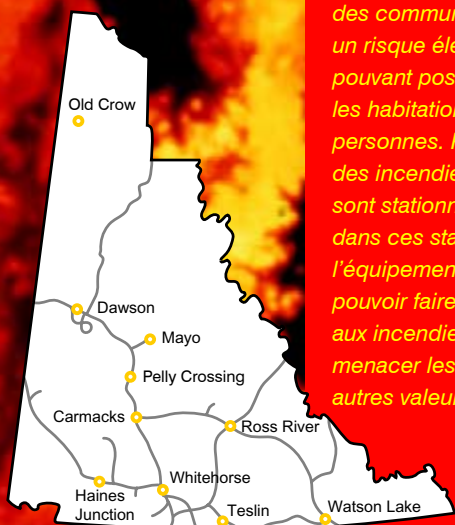
La Direction de la gestion des feux de forêt du MAINC tiendra des séances d'information publiques et des séances de consultation à travers le Yukon concernant la question du zonage. Ces séances permettront aux citoyens de s'informer des questions qui les préoccupent et de donner leur

opinion sur leur conception d'un plan de zonage efficace pour le territoire. Les dates des séances d'information seront annoncées à la radio et publiées dans la presse écrite.

Si vous voulez nous faire parvenir vos commentaires, vous pouvez utiliser la feuille de consultation insérée dans la brochure et nous la faxer au 867-667-4319 ou vous

pouvez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante :  
ytfireconsultation@inac.gc.ca.

Pour plus d'information consultez le site web du MAINC sur le sujet :  
[www.ainc-inac.gc.ca/yt/fires\\_f.html](http://www.ainc-inac.gc.ca/yt/fires_f.html)  
ou appelez au numéro  
867-667-3312.



*Les bases de lutte contre les incendies sont installées près des communautés exposées à un risque élevé d'incendie pouvant poser un danger pour les habitations et la sécurité des personnes. Pendant la saison des incendies, des équipes sont stationnées en état d'alerte dans ces stations, avec tout l'équipement nécessaire, pour pouvoir faire face rapidement aux incendies qui pourraient menacer les communautés et autres valeurs.*

● Bases de lutte contre les incendies

## Détection des incendies

La Direction de la gestion des feux de forêt du MAINC a diverses façons de détecter les feux de forêt au Yukon. Neuf tours d'observation sont disséminées sur le territoire, près de zones habitées, pour détecter la présence de fumée ou de feux dans les forêts environnantes. De plus, des avions sillonnent le territoire pour localiser les feux qui pourraient s'être déclarés dans les régions isolées. Les citoyens jouent également un rôle important dans la détection des incendies en signalant les feux qu'ils découvrent. C'est ainsi qu'en 1998, plus de la moitié des feux de forêts qui se sont déclarés au Yukon ont été signalés aux autorités par des citoyens. La Direction de la gestion des feux de forêts du MAINC compte sur vous pour signaler la présence de feux de forêts en appelant au numéro 1-888-798-FIRE(3473).

## Programme FireSmart

Si, comme la plupart des habitants du Yukon vous vivez dans une région boisée, vous devez protéger votre propriété contre les feux de forêt, car on sait que ceux-ci surviennent pour la plupart autour des zones habitées.

En tant que propriétaire, il vous appartient d'évaluer votre situation et de faire le nécessaire pour vous protéger contre les feux de forêt : enlever les débris et les broussailles qui encombrant le terrain, enlever les aiguilles de pins accumulées dans les corniches, stocker le bois de chauffage à au moins 10 mètres de la maison, de préférence sur une pente, éclaircir les arbres, etc. Pour plus d'information sur le programme FireSmart et sur ce que vous pouvez faire pour protéger votre propriété contre les feux de forêt, contactez le bureau local du MAINC.

Publié avec l'autorisation du ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa, 2001  
[www.ainc-inac.gc.ca/yt/fires\\_f.html](http://www.ainc-inac.gc.ca/yt/fires_f.html)  
ou appelez au numéro 867-667-3312

QS-Y176-000-BB-A1  
N° de catalogue R2-182/2001  
ISBN 0-662-66145-1

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Photographies gracieusement de la Direction de la gestion des feux de forêt du MAINC et le gouvernement du Yukon.